

Ville de



Blainville-sur-l'Eau

MEURTHE - & - MOSELLE

N° 2018 - 69

ARRETE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**Le Maire de la Ville de Blainville-sur-l'Eau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R411-31 modifiés,

Vu la demande de Madame NOE Sophie - ENTREPRISE BECK ANTOINE - 13 Rue Saint Laurent 57930 ROMELFING, pour exécuter des travaux (tranchée dans trottoir pour branchement électrique) pour le compte de Monsieur SCHMITT au 1 A Rue de l'Exploitation à Blainville-sur-l'Eau du lundi 11 au vendredi 15 juin 2018.

ARRETE :**Article 1^{er}** : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de réglementer l'occupation du domaine public comme suit :

Du lundi 11 au vendredi 15 juin 2018,

- Empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue 2
- Le stationnement sera interdit
- La vitesse sera réduite à 30 km/h

Article 2 : La signalisation nécessaire afin de matérialiser les dispositions sécuritaires et l'appel à la prudence, sera mise en place et entretenue par L'ENTREPRISE BECK ANTOINE.**Article 3** : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.**Article 4** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de BLAINVILLE SUR L'EAU ;
- Le Centre de Secours ;
- ASVP ;
- Le Centre Technique Municipal ;
- La Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle ;
- Le demandeur.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, le 22 mai 2018.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Alain COLLET

